

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Adresse complète

ACTE ADMINISTRATIF

N°38

- acte ne relevant pas de l'action éducatrice
 acte relevant de l'action éducatrice
 acte budgétaire

Le Conseil d'Administration Convoqué le 26 Novembre 2010

S'est réuni le mardi 07 décembre 2010

Nombre de membres composant le conseil : 30

Quorum atteint en début de séance : 23

Nombre de membres présents avec voix délibérative : 23

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :


BUDGET DE L'EXERCICE 2011

CONTENU DE LA DECISION :

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision).

Le budget est adopté à l'unanimité

RESULTATS DU VOTE : 23. VOTANTS 23 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION (S)

Accusés de réception	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de conventions ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF	
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique des Deux-Sèvres - SPEE	
	<u>Acte budgétaire</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF - Conseil Régional	1 1
Publié le		
Certifié exécutoire le	Fait à Melle le 09 Décembre 2010 Le Président du Conseil d'Administration,  Dominique SUIRE	

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Adresse complète

ACTE ADMINISTRATIF

N° 39

acte ne relevant pas de l'action éducatrice

acte relevant de l'action éducatrice

acte budgétaire

Le Conseil d'Administration Convoqué le 26 novembre 2010
S'est réuni le 07 décembre 2010
Nombre de membres composant le conseil : 30
Quorum atteint en début de séance : 23
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 23

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

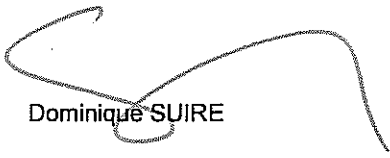
Procédures d'achat et Etat Prévisionnel de la Commande Publique pour l'exercice 2011

CONTENU DE LA DECISION :

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision).

Le Conseil approuve les procédures d'achats définies ainsi que l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique pour l'exercice 2011
(document annexé)

RESULTATS DU VOTE : 23 VOTANTS 23 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION (S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de conventions ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF	1
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique des Deux-Sèvres - SPEE	
	<u>Acte budgétaire</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF - Conseil Régional	
Publié le	Fait à Melle le 09 Décembre 2010	
Certifié exécutoire le	Le Président du Conseil d'Administration,  Dominique SUIRE	

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Adresse complète

ACTE ADMINISTRATIF

N° 40

- acte ne relevant pas de l'action éducatrice
 acte relevant de l'action éducatrice
 acte budgétaire

Le Conseil d'Administration Convoqué le 26 Novembre 2010
S'est réuni le 07 Décembre 2010
Nombre de membres composant le conseil : 30
Quorum atteint en début de séance : 23
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 23

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

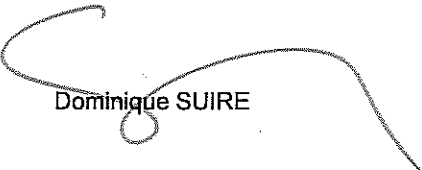
Voyages et appariements du 1^{er} semestre 2011 : participation des familles

CONTENU DE LA DECISION :

(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision).

Perception par l'Agent-comptable, d'une contribution volontaire maximale des familles (document annexé)

RESULTATS DU VOTE : 23 VOTANTS 23 voix POUR 23 voix CONTRE 0 ABSTENTION (S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à :	Nombre d'exemplaires
	<u>Acte relatif à la passation de conventions ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF	1
	<u>Acte relevant de l'action éducatrice</u> - Inspection Académique des Deux-Sèvres - SPEE	
	<u>Acte budgétaire</u> - Inspection Académique de la Charente - SAAF - Conseil Général (collèges) ou Conseil Régional (Lycées)	
Publié le	Fait à Melle le 09 Décembre 2010	
Certifié exécutoire le	Le Président du Conseil d'Administration,  Dominique SUIRE	